

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL –15 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le quinze décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 10 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Guy Authiat (mesures Covid 19), sous la présidence de M. Thierry BERNARD, Maire

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absent(e)s excusé(e)s : Louise FRESNAIS, Aïcha TITOUNI

Votants : 9

Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu de réunion

- ANNULATION DE LOYERS – LE RELAIS DE L'ABLOUX

Vu la situation sanitaire liée au Covid 19, les bars, les restaurants, sont contraints de fermer et ne peuvent pas exercer leur activité professionnelle. Aussi le maire propose, comme pour le 1^{er} confinement, une **annulation de trois mois de loyer** pour ce commerçant : décembre 2020, janvier 2021 et février 2021. Le conseil municipal approuve cette proposition.

- TARIFS DE LOCATION DU GITE COMMUNAL

Comme évoqué lors de la précédente réunion de conseil, le maire propose une augmentation des tarifs de location du gîte communal à compter des contrats signés à partir du 1^{er} janvier 2021. Après examen de différents tarifs et de leurs incidences, le conseil municipal approuve les tarifs comme suit :

- chambre 1 personne : 15 euros par nuitée
- chambre double : 30 euros par nuitée
- location du gîte complet : 220 euros par nuitée

Les autres tarifs sont inchangés : 50 euros la location de la salle à manger seule, et 5 euros la location des draps. Pour les contrats de location signés en 2020 pour l'année 2021, les anciens tarifs s'appliquent.

- FONDS ACTION RURALE : FAR VOIRIE 2021

Le maire présente un devis de travaux de voirie pour l'année 2021.

Le bureau d'étude retenu est DB, de St Maur pour un montant total de 12 000 euros HT.

Après délibération, le conseil municipal approuve le plan de financement pour les travaux de voirie 2021 concernant la route allant du Plaix au Recheuil (du Plaix à l'intersection avec la RD 29), voie communale N°1 :

| | |
|---------------------|-------------------------|
| Montant total HT | 12 000,00 € |
| Subvention F.A.R. | 6 075,00 €, soit 50,6 % |
| Fonds Communaux HT | 5 925,00 €, soit 43,4 % |
| Fonds communaux TTC | 8 325,00 € |

- ACTUALISATION DU RIFSEEP

Le conseil municipal de Sacierges a instauré le Rifseep (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) par délibération du 28 novembre 2017. Le maire et les adjoints se sont réunis pour actualiser le Rifseep et son mode d'attribution. Ils ont réalisé un système de cotation des postes des agents communaux.

Après exposé et présentation du projet, le conseil municipal approuve la cotation des postes, applicables dès janvier 2021 et précise :

La part IFSE est versée mensuellement, en fonction des points obtenus par l'agent, et proratisé le cas échéant pour les agents à temps non complet.

Le CIA est versé annuellement, en décembre, à la suite de l'entretien professionnel.

- SIAEP VALLEE DE L'ABLOUX

La commune de St Benoit du Sault a demandé à intégrer le syndicat d'alimentation en eau potable de l'Abloux au 1^{er} avril 2021. Le conseil syndical a émis un avis favorable. Chaque commune adhérente à ce syndicat doit maintenant émettre un avis également. Le conseil municipal de Sacierges est favorable à l'intégration de la commune de St Benoit du Sault au SIAEP de l'Abloux.

QUESTIONS DIVERSES

1 / **Caniveaux à La Lande** : l'entreprise a recontacté le maire et promet un début de travaux début janvier.

2 / **Cimetière** : la première allée du nouveau cimetière est bientôt toute occupée. Il faudra penser à aménager une deuxième allée.

3 / **Point d'information sur le Symctom** : L'adjointe déléguée à ce syndicat fait un retour sur les informations dont elle a eu connaissance :

Suite aux décisions du comité syndical lors du mandat précédent, les conditions de facturation des ordures ménagères pourraient évoluer dans les années futures. Une réunion d'information à destination des délégués de chaque commune du Symctom a eu lieu à Rivarennnes le 28 octobre 2020.

Si la collecte reste à l'identique, le coût de l'enfouissement des déchets non recyclables (et non triés par les usagers) va continuer à augmenter dans les années futures. Par conséquent, le Symctom envisage de passer à une tarification dite incitative pour aider les usagers à perfectionner le tri des déchets recyclables et à diminuer le volume des déchets enfouis.

Les principales modifications seraient une ré-organisation des tournées, un ramassage des emballages (sacs jaunes) une semaine sur deux, un ramassage des ordures ménagères résiduelles (sacs noirs) facturé selon le nombre de passages choisi par an. Pour Sacierges, les ordures ménagères seront toujours collectées en porte à porte grâce à des bacs identifiés par logement. Des réunions d'information seront organisées localement pour expliquer ce fonctionnement en temps utile.

4 / **Loyers communaux** : Le maire rappelle au conseil qu'il est possible d'établir des plans d'apurement pour les loyers communaux. Les locataires s'engagent alors à un paiement complémentaire régulier pour résorber leur dette. En cas de non-respect de la régularisation, le conseil municipal peut engager une procédure d'expulsion.

Fin de séance : 21h45